



bulletin d'information officiel de la SOCIÉTÉ PROFESSIONNELLE DES PHARMACIENS D'HÔPITAUX

Volume 2 Numéro 7 _____ Juillet 1970

A L'ORDRE DU JOUR:

Le 11 mai 1970, le Service des relations de travail de l'Association des Hôpitaux de la Province de Québec faisait parvenir à ses membres un rapport sur l'éclosion d'associations de cadres au niveau de certaines régions de la province.

Ce phénomène n'est pas nouveau puisque, depuis deux années, plusieurs groupes ont senti le besoin de se rapprocher: les infirmières-cadres, les différentes associations professionnelles (para-médicales) depuis janvier 1970 et, récemment, les cadres intermédiaires.

Cette nécessité d'action collective se fait sentir de plus en plus. Il y a présentement malaise, insatisfaction et insécurité au niveau des cadres dans les hôpitaux. Tous ces employés à qui incombent de lourdes responsabilités de par leurs fonctions, qui représentent l'employeur et qui ne peuvent se syndiquer au sens du Code du travail sont les parents pauvres du secteur hospitalier.

Tous n'ont qu'un but commun, celui

Éditorial

de devenir un interlocuteur valable pour négocier leurs conditions de travail, un fonds de pension, une sécurité d'emploi, etc.

Diverses structures ont été proposées par des experts. On parle d'une fédération de tous les groupements ou associations, d'une fédération d'hôpitaux, d'affiliation à une centrale syndicale. Les réunions se succèdent à un rythme accéléré dans le but d'arriver à un consensus et de procéder conjointement à une véritable négociation.

Il n'existe pas de solution simple à ce problème et, je ne pense pas que le gouvernement soit indifférent à cette situation. Je ne peux imaginer que des groupes ne puissent pas s'entendre s'ils décident de parler raison. Mais comment obtenir satisfaction devant la bureaucratie de l'Etat? Ce n'est pas que je condamne ce système. Mais l'une des critiques les

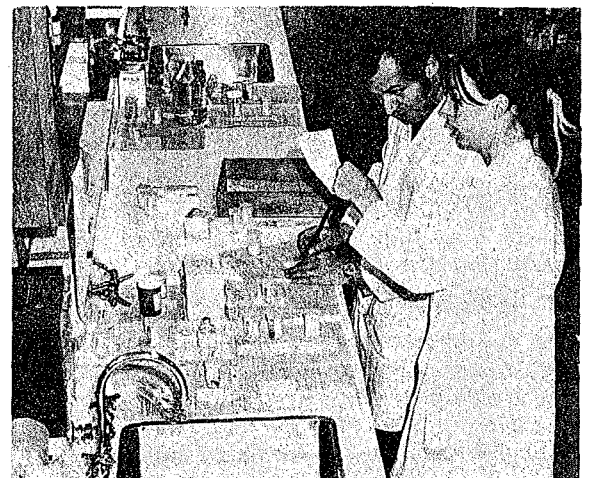
plus vives que l'on formule à l'égard de cette bureaucratie, critique qui me semble justifiée, c'est sa tendance à l'absolutisme, sa répugnance à discuter ou écouter des opinions différentes, son illusion d'être l'autorité suprême.

Mettez-vous de temps en temps à la place de ceux qui se font bousculer et voyez si la chose vous plait. Tous cherchent une formule pour obtenir sur le plan collectif ce qu'ils n'ont pas réussi à obtenir sur le plan individuel.

Je n'essaie pas de laisser croire que j'ai fait le tour du problème, mais, j'aimerais laisser à vos réflexions le principe directeur de l'Organisation internationale du travail:

"Tous les êtres humains, quels que soient leur race, leur croyance ou leur sexe, ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales."

Roch Labrecque, secrétaire



Consulterez-vous vos volumes ?? ??
par Claude Richer L.Pharm.

- 1) "Fiorinal-C" est un composé de:
phosphate de codéine, d'acide acétyl salicylique, phénacétine, caféine et-
 - a) relaxant musculaire, ()
 - b) barbiturique ()
 - c) stimulant du S.N.C. ()
 - d) alcaloïde de la balladone ()
- 2) "Betadine" est le nom commercial du produit suivant:
 - a) hexachlorophène ()
 - b) thimerosol ()
 - c) B-iodophénol ()
 - d) povidone-iodine ()
- 3) Dans "Achromycine V", caps., l'acide citrique a été remplacé par le lactose afin de:
 - a) fournir des taux sanguins plus élevés ()
 - b) fournir des taux sanguins plus prolongés ()
 - c) réduire les effets 2 aires gastrointest. ()
 - d) améliorer la stabilité ()

- 4) "Prostaphline" est une pénicilline semi-synthétique indiquée ds traitement des infections causées par les staphylo. producteurs de pénicillinase. En général les pénicillines orales sont administrées:
 - a) seulement pour prophylaxie de la fièvre rhumatismale ()
 - b) en mangeant ()
 - c) en une seule dose ()
 - d) à jeûn ()
- 5) Les "inserts" urétraux "Furacin" contiennent nitrofurazone et dipéridon. Ce dernier est:
 - a) fongicide ()
 - b) enzyme protéolytique ()
 - c) agent kératolitique ()
 - d) anesthésique local ()
- 6) L'iodochlorhydroxyquine est un:
 - a) antifongique non antibactérien ()
 - b) antibactérien sans propriété antifongique ()
 - c) anesthésique local ()
 - d) aussi employé oralement dans le traitement de l'amébiase ()
- 7) "Ortho-Novum 2mg. est un contraceptif oral contenant de la norethindrone. Ce dernier existe sur le marché (sans estrogène) sous le nom de:
 - a) Norlutate ()
 - b) Enovid ()
 - c) Provera ()
 - d) Delalutin ()

- 8) L'ampicilline diffère des pénicillines qui l'ont précédé par la propriété suivante:
 - a) elle est à la fois résistante à la pénicillinase et efficace par la bouche ()
 - b) elle est absorbée efficacement par la muqueuse G.I. lorsque administrée après les repas ()
 - c) elle est efficace contre plusieurs organismes gram-positifs et gram-négatifs ()
 - d) elle est manufacturée par un procédé totalement synthétique ()
- 9) "Valium" (diazepam), tout comme "Librium" (chlordiazepoxide), a une structure chimique reliée à:
 - a) chlorpromazine (Largactil) ()
 - b) hydroxyzine (Atarax) ()
 - c) meprobamate (Equanil) ()
 - d) aucun des trois ()
- 10) "NegGram" (acide nalidixique) est indiqué dans les infections urinaires causées par les gram-négatifs et particulièrement le Proteus. Un autre médicament aussi employé contre le Proteus est:
 - a) la neomycine (inject.) ()
 - b) la pénicilline ()
 - c) la tétracycline ()
 - d) la "Coly-Mycine" (inject.) ()

Comité du formulaire

M. Roger Leblanc,
M. Robert Letourneau,
Mlle Jeanne Lavoie,
M. Paul Emile Gonthier,
Mlle Marie Paule Gélinas
M. Robert Malenfant

Mandat du comité du formulaire

- 1- Préparer une traduction du plan de classification thérapeutique de l'A.S.H.P.
- 2- Organiser des séances d'études conjointes avec le comité d'étude des termes de médecine.
- 3- Par la suite, recommander à la Régie de l'assurance-maladie les résultats de ces rencontres.
- 4- Suggérer aux membres de la S.P.P.H. un format pour disposer l'information de façon uniforme.
- 5- S'adjoindre tout membre de la S.P.P.H. à titre consultatif ou permanent, si le comité le juge nécessaire, après consultation avec le Conseil d'administration ou le Bureau exécutif.
- 6- Etre prêt à présenter aux membres et/ou à toute personne autorisée un mémoire, et ce, à trois semaines d'avis tout au plus.
- 7- Faire rapport au Conseil d'administration ou au bureau exécutif lorsque demandé.

Le Comité des Normes

Responsables:
Mlle Paule Benfante
M. Pierre Paul Neault
M. Jean Côté
M. Nathan Fox

Nous demandons avec INSISTANCE que chaque pharmacien fasse parvenir au soussigné, et dans le plus bref délai possible, un modèle de chaque formule utilisée dans son hôpital. Par formule, nous entendons toute formule utilisée et dans le département de pharmacie et pour des communications interdépartementales de toutes sortes.

Merci de votre collaboration,

Jean Côté L.Pharm.
Comité des normes
Hôtel-Dieu de Sorel
400 Ave Hôtel-Dieu
Sorel P.Q.

NÉCROLOGIE

Madame B. Bourassa, mère de Soeur Jeanne Bourassa pharmacienne-chef à l'Hôtel-Dieu de Québec, décédée le samedi 30 mai 1970. Nos sincères condoléances à la famille.

TÉLÉGRAMME A CLAUDE CASTONGUAY

150 pharmaciens de la S.P.P.H. ont fait parvenir un télégramme de protestation au sujet des échelles de salaire au Ministre de la Santé.

RAPPEL AU SUJET
DES JOURNEES D'ETUDE

Les frais d'inscription aux journées d'étude de la S.P.P.H. sont payables par chaque membre ou non-membre assistant à une ou plusieurs sessions.

Ce bulletin est l'organe officiel de la S.P.P.H., c.p. 176, station E, Montréal 151, Qué. Toute contribution doit parvenir à l'éditeur avant le 5 du mois. Adressez vos envois à l'éditeur: Matthieu Roberge L. Pharm., 300 boul. Wilfrid Hamel, Québec 8, Qué.

thioridazine a été employée avec succès (en inject.) dans le traitement de l'alcoolisme. Ce médicament existe actuellement en comprimé et susp. orale sous le nom de:

- a) Mellaril ()
- b) Librium ()
- c) Ritalin ()
- d) Nozinan ()

12) Un des dangers dans l'emploi des lampes à rayons ultraviolets est que certaines drogues augmentent la sensibilité à ces rayons. Parmi ces drogues se trouve:

- a) la chlorothiazide ()
- b) la griséofulvine ()
- c) la chlorpromazine ()
- d) les 3 mentionnées ()

13) Sur une base de poids, "Renèse", est environ —fois plus actif que la chlorothiazide:

- a) 100 ()
- b) 200 ()
- c) 400 ()
- d) 500 ()

14) L'ampicilline est une pénicilline employée surtout dans le traitement des infections dues:

- a) aux staphylo. producteurs de pénicillinase ()
- b) aux Proteus et Pseudomonas ()
- c) aux Trichomonas ()
- d) aux espèces Shigelles et Salmonelles ()

15) L'élixir "KAON" fournit par 15cc.—mEqv. de potassium

- a) 5 ()
- b) 8 ()
- c) 12 ()
- d) 20 ()

16) La triamcinolone a l'avantage sur les autres corticostéroïdes de:

- a) ne pas stimuler l'appétit et ne cause pas de gain de poids ()
- b) peut être donné aux patients diabétiques ()
- c) peut être donné aux patients ulcéreux ()
- d) ne produit pas de dépressions ()

17) La quinidine est:

- a) un alcaloïde extrait de l'écorce de Quinquina ()
- b) l'isomère de la quinine ()
- c) employé par voie orale et parentérale ()
- d) employé dans le contrôle des arythmies cardiaques ()

18) Le diphenylhydantoin, l'éthotoïne (Peganone) et le mephenytoin, sont des hydantoïnes employés principalement pour le traitement de:

- a) petit mal ()
- b) grand mal ()
- c) crises psychomotrices ()
- d) épilepsie akinétique ()

19) L'effet toxique le plus probable des hydantoïnes est:

- a) la photosensibilité ()
- b) ototoxicité ()
- c) déséquilibre électrolytique ()
- d) troubles hématopoïétiques ()

20) Le seul dérivé hydantoin disponible sous forme injectable est:

- a) diphenylhydantoin ()
- b) éthotoïne ()
- c) mephenytoin ()
- d) aucun des trois ()

21) Certains barbituriques ont une action anticonvulsivante. Parmi ces derniers celui qui n'est pas employé dans le traitement de l'épilepsie est:

- a) phéobarbital ()
- b) méphobarbital ()
- c) heptabarbital ()

22) Le plus toxique des anticonvulsifs et celui qui est employé dans le traitement de l'épilepsie est:

- a) mephenytoin ()
- b) phécanamide (Phenurone) ()
- c) methsuximide ()

1. Nom du produit:.....

DEMANDE POUR ADDITION D'UN PRODUIT

AU FORMULAIRE DU C.H.U.L.

Formule du centre hospitalier

de l'Université Laval

2. Indications précises pour lesquelles vous désirez ce produit:.....

3. Autres détails susceptibles de faire recommander par le Comité de Pharmacothérapie l'acceptation du produit par le Conseil des Médecins:.....

4. Ce produit pourrait être remplacé par un autre produit: Oui Non
mais:.....

— Acheminer cette formule à votre chef de Service pour approbation, puis au Responsable du Service de Pharmacie lequel la transmettra aux membres du Comité de Pharmacothérapie.

— Le Secrétaire du Comité de Pharmacothérapie transmettra la décision au médecin concerné.

— Si la demande est refusée; le médecin aura, s'il le juge à propos, la possibilité de se faire entendre devant les membres du Comité de Pharmacothérapie.

— Prévoir un délai de 3 mois pour la réponse.

Réponses

- 1) (b) 14) (d)
- 2) (d) 15) (d)
- 3) (d) 16) (a)
- 4) (d) 17) (abcd)
- 5) (d) 18) (b)
- 6) (d) 19) (d)
- 7) (a) 20) (a)
- 8) (c) 21) (c)
- 9) (d) 22) (b)
- 10) (a)
- 11) (a) Réf.: A.P.A. Journal
- 12) (d) Medi-Quiz
- 13) (b) (oct. 63 à oct. 65)

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

Christian Chateaufeuf, L.Pharm.

CONTRACEPTIFS ORAUX

Le rapport intérimaire du comité consultatif spécial de la direction des aliments et drogues sur les contraceptifs oraux se lit comme suit:

Une étude présentée devant le comité de Grande-Bretagne (1) sur la sécurité des drogues a montré que le niveau des oestrogènes contenus dans les contraceptifs oraux est le facteur déterminant dans l'évaluation des risques de thrombo-embolies chez les femmes qui prennent "la pilule". Cette conclusion est le résultat de l'étude comparative du nombre de rapports du phénomène thrombo-embolique attribué à chaque produit par rapport au nombre qu'on aurait pu prévoir d'après le total des ventes établi à la suite de recherches faites sur le marché.

Aucune différence significative dans les risques thrombo-emboliques n'a été démontrée lorsque furent comparés des dosages identiques d'éthynil oestradiol et de mestranol ou des régimes combinés et séquentiels contenant la même quantité d'oestrogène. Cependant, la fréquence de thrombo-embolie rapportée est significativement plus élevée avec les préparations contenant des quantités fortes d'oestrogènes.

Le comité spécial sur les contraceptifs oraux, aviseur de la direction des aliments et drogues, recommande à la suite de cette étude que lorsque possible, une préparation ne contenant pas plus de 50 MCGM d'éthynil oestradiol ou mestranol doit être prescrite. Le comité reconnaît que pour certaines femmes, cette quantité minime, peut provoquer des effets secondaires tels que les hémorragies thérapeutiques ou aménorrhées et conclut alors que l'emploi judicieux d'un dosage plus élevé d'oestrogènes contenu dans d'autres produits combinés ou séquentiels pourrait s'avérer nécessaire.

Lorsqu'un médecin désire diminuer la dose d'oestrogènes, il doit recommander que ce changement ne soit fait qu'au début d'un cycle. Quoique les chances d'une grossesse chez les femmes qui permutent d'une dose élevée à une dose moins élevée ne soient pas connues, le comité croit que les contraceptifs oraux qui sont actuellement sur le marché au Canada et qui contiennent 50 MCGM d'oestrogènes ont suffisamment de composés efficaces de progestine pour prévenir cette éventualité. Toutefois, il pourrait s'avérer sage de conseiller l'usage de mesures contraceptives additionnelles durant le premier mois d'une thérapeutique à un dosage moins élevé.

(1) Inman, W.H.W., Vessey, M.P., Westerholm, B., Engelund A., Brit Med J. 2, 203-9 (1970)

Considérant que chaque patient est un individu différent et qu'il y a une diversité assez considérable des contraceptifs oraux mis sur le marché, cela devient très ardu pour le médecin de choisir la "pilule" propre à chaque patient.

On ne peut pas se fier à une classification des contraceptifs oraux quant à leur quantité en milligramme de leur composant stéroïdien car elle peut conduire à une erreur.

La seule interaction valable entre les oestrogènes et les progestatifs et la fréquence de leur emploi ne découlent que de l'excès ou de la déficience de l'une ou l'autre des substances hormonales.

"Le fait selon lequel l'éthyniloestradiol est beaucoup plus puissant que le mestranol a été également sanctionné par les travaux de Manautou et Rudel. Ils ont estimé que 50 mcg d'éthyniloestradiol équivalaient à 80 mcg de mestranol. L'éthyniloestradiol est plus puissant que le mestranol — un fait dont, généralement, on méconnaît l'importance et qu'on ignore souvent."

(1) Greenblatt, R.B.: J.B. Lippincott, Philadelphie, 1966, p. 25.

Dans cette étude (cf tableau ci-haut), la puissance oestrogénique a été évaluée en relation avec l'effet de rétention fluide, alors que la puissance progestative a été évaluée surtout au niveau de la menstruation.

Bien que la progestérone et l'oestrogène soient combinés, la puissance oestrogénique ne dépend pas plus du nombre de milligrammes de l'oestrogène que du type et de la quantité du progestatif.

Dans les systèmes combinés, l'activité oestrogénique est perdue à cause de l'effet anti-oestrogénique de la substance progestative.

Réf.: Obstetrics & Gynecology, Vol. 33, no. 2

Pharmacy Bulletin, Sarnia Pharmacy, Issue no 37, november 1969.

Notes de cours Université Laval (Ecole de Pharmacie)

TABLEAU COMPARATIF

OESTROGENE	PROGESTERONE
rétention fluide	effet — menstruations
ELEVE Ovex 0.1mg EE Sérial 28-0.1mg EE Sacrovin 0.1mg EE Oracon 0.1mg EE	C-Quens: Chlorhydrone 2mg C-Quens-100: Chlorhydrone 1.5mg Ovulen-1mg: Ethynodiol, 1mg Ovral: Norgestrel 0.5mg Sacrovin: Diméthistérone 25mg Oracon: Diméthistérone 25mg
INTERMEDIAIRE Ortho-Novum 0.5 0.1mg M Enovid-E 0.1mg M Novinol 0.1mg M Miniquen 0.1mg M	Miniquen: Ethynodiol 0.5mg Ovulen 0.5 mg: Ethynodiol 0.5 mg Enovid: Noréthynodrel 5mg Norlestrin 2.5mg: Noréthindrone, acétate 2.5mg
C-Quens 100 0.1mg M Ovulen 0.1mg M Norinyl-2mg 0.1mg M Ortho-Novum 2mg 0.1mg M	Novinol: Noréthynodrel 2.5mg Enovid-E: Noréthynodrel 2.5mg Norinyl-2: Noréthindrone 2mg Ortho-Novum-2mg: Noréthindrone 2mg Norquen: Noréthindrone 2mg Ortho-Novum SO: Noréthindrone 2mg Norlestrin-1mg: Noréthindrone, acétate 1mg
PEU ELEVE Enovid 0.075mg M Lyndiol 0.075 mg M C-Quens 0.08mg M Ortho-Novum SQ 0.08mg M Norquen 0.08mg M Norinyl 1/80 0.08mg M Norlestrin 2.5mg 0.05mg EE	
Norlestrin 1mg 0.05mg EE Ovral 0.05mg EE Ortho-Novum 1+80 0.08mg M	
TRES PEU ELEVE Ortho-Novum 1mg (1/50) 0.05mg M Norinyl 1mg 0.05mg M	Norinyl-1mg: Noréthindrone 1mg Norinyl 1+80: Noréthindrone 1mg Ortho-Novum 1mg: Noréthindrone 1mg Ortho-Novum 1+80: Noréthindrone 1mg Ortho-Novum 0.5: Noréthindrone 0.5mg

Références:

- 1) Rudel, H.W., et coll.: Animal and Clinical Pharmacology Techniques in Drug Evaluation (1964).
- 2) Gual et coll.: Amer. J. Obst. Gyn. 97 (4), 443 (1967).
- 3) Greenblatt, R.B.: Medical Science 16, 37-49, May 1967 (Table 2, page 41).